Cinquante-sixième année. - N° 85 A Samedi 30 avril 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 608

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

527 475 081 RCS Grenoble.
HGV.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 120825.00 EUR.
Adresse : 15, Chemin De la Plaine, Za des Bauches, 38640 Claix.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Ventes et cessions n°RCS : 527 475 081 RCS Grenoble Dénomination : HGV Forme : Société par Actions Simplifiée Capital : 120 825 EUR Adresse : 15 Chemin de la Plaine, ZA Les Bauches 38640 CLAIX Etablissement(s) : Oppositions : Art. L.236-14 du Code de commerce Commentaires : Avis de Projet de fusion par voie d'absorption de la société HGV (Société absorbée), Société par Actions Simplifiée, Capital social de 120 825 euros, Siège 15 Chemin de la Plaine, ZA Les Bauches, 38640 CLAIX, immatriculée sous le n°527 475 081 RCS de GRENOBLE, par la société VEPRES (Société absorbante), Société par Actions Simplifiée, Capital social de 810 000 euros, Siège 15 Chemin de la Plaine, ZA Les Bauches, 38640 CLAIX, immatriculée sous le n°315 064 162 RCS de GRENOBLE. L'actif et le passif de la société HGV dont la transmission à la société VEPRES, est prévue, s'élèvent à : ACTIF 1 117 716 euros - PASSIF 836 914 euros faisant ressortir un actif net de : 280 802 euros. Le rapport théorique d'échange est fixé à 1,26 actions de la Société absorbante pour 1 action de la Société absorbée. En application de ladite parité d'échange, la société VEPRES devra procéder à une augmentation de capital de 411 600 euros par la création de 152 240 actions nouvelles. Les 152 795 actions détenues par la société HGV, société absorbée dans le capital de la société VEPRES, société absorbante, seront annulées. La société VPRES devra procéder à une diminution de 413 100 euros du capital social. Le montant prévu, à titre indicatif, de la prime de fusion s'élève à : 55 072 euros. Cette fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2022. La société HGV sera dissoute de plein droit sans liquidation. Le projet de fusion a fait l'objet pour la société absorbante et pour la société absorbée de dépôts, au greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE le 26 avril 2022..